

Expert en pensions pour le Service de médiation Pensions (m/f/x)

Service de médiation Pensions

Postuler jusqu'au 24/06/2024

1 poste

CODE DE SÉLECTION

CFG24048

LANGUE

Français

DIPLÔME

Bachelier

TYPE DE CONTRAT

Contractuel

NIVEAU DE FONCTION

B

TYPE DE RECRUTEMENT

Recrutement externe

DURÉE

Durée indéterminée

LIEU DE TRAVAIL

1000 Bruxelles

TEMPS PLEIN/TEMPS PARTIEL

À temps plein

Contenu de la fonction

Le Médiateur Pensions est assisté par des experts pensions enthousiastes. Serez-vous l'un d'entre eux ?

Vos tâches en tant qu'expert pensions :

- Vous traitez les réclamations relatives au calcul et/ou au paiement du premier pilier de pension des travailleurs salariés et aux prestations des services des pensions. Cette tâche requiert une connaissance approfondie de l'application de la législation en matière de pensions. Si vous ne disposez pas encore de ces connaissances, vous devrez les acquérir rapidement dès le début du détachement, grâce à un accompagnement et des formations internes.
- Le cas échéant, vous assurez la médiation avec les services des pensions et vous informez le plaignant des résultats obtenus. Lorsque les services des pensions ont effectué leur travail correctement, vous tentez de rétablir la confiance du retraité à l'égard des services des pensions.
- Si vous détectez des points à améliorer dans les méthodes de travail des services des pensions, vous les faites connaître.
- Vous rapportez les éventuels dysfonctionnements ou discriminations que contiendrait la législation.
- Vous vous adressez chaleureusement et aimablement aux personnes qui prennent contact par téléphone avec le Service de médiation Pensions.
- Vous contribuez à la rédaction du rapport annuel transmis au ministre des Pensions et au Parlement. Ce rapport fait état des plaintes les plus marquantes et formule des recommandations d'adaptation de la législation si une discrimination ou un dysfonctionnement est constaté.

Le Service de médiation Pensions étant un service autonome, de nombreux autres défis sont encore à relever. En concertation avec le Médiateur, chaque collaborateur se verra attribuer de tâches supplémentaires:

- Si vous avez la plume facile, vous serez la personne adéquate pour tenir notre site web et d'autres médias numériques à jour.
- Si vous avez un grand talent d'organisation, vous aurez l'occasion de gérer l'agenda du service et d'accompagner les réunions, ainsi que de mener une campagne promotionnelle.
- Si vous avez le sens des chiffres, vous pourrez assurer le suivi de nos appels d'offres et de notre comptabilité.

- Si vous avez une formation juridique, vous pourrez analyser si la législation complexe en matière de pensions peut être interprétée de manière favorable pour le retraité.

Plus d'info sur la fonction ?

Retrouvez les coordonnées utiles dans l'onglet "Informations supplémentaires - personnes de contact".

Employeur

Il y a 1 poste contractuel vacant au **Service de médiation Pensions**, à 1000 Bruxelles, Boulevard Simon Bolivar 30/bte 5.

Le recrutement est effectué par le SPF Sécurité sociale, après quoi le membre du personnel sera détaché au Service de médiation Pensions. Si un (futur) retraité s'est empêtré dans son dossier de pension et ne parvient pas à s'en sortir avec le(s) service(s) des pensions, le Médiateur Pensions se fera un plaisir de l'aider à s'y retrouver.

Vous retrouverez toutes les missions du Médiateur sur : <https://www.mediateurpensions.be> (<https://www.mediateurpensions.be>)

La date de début de votre mise à disposition sera déterminée de commun accord. Vous pouvez également être repris dans une réserve de recrutement.

Conditions de participation

Votre profil :

- Vous avez un diplôme de bachelier.
- Vous avez 1 an d'expérience dans les branches qui exercent leur activité dans le domaine des pensions.
- Vous êtes positif, sociable, orienté solutions et vous avez véritablement l'esprit d'équipe.
- Vous disposez d'une connaissance approfondies de la législation en matière de pension pour les travailleurs salariés.
- Une connaissance de base du néerlandais est un atout.

Vous pouvez retrouver la description complète des conditions de participation et du profil de la fonction dans la description de fonction détaillée.

Procédure

En bref :

1. Nous examinons votre diplôme
2. Nous vérifions votre expérience professionnelle
3. Vous passez un entretien avec une étude de cas et des questions techniques orales au SPF Sécurité sociale à Bruxelles

Une description complète de la procédure peut être trouvée dans la description de fonction détaillée.

Postuler

Vous souhaitez postuler ? Complétez votre CV en ligne et consultez la description de fonction complète pour prendre connaissance de toutes les informations indispensables et pour vous préparer au mieux.

Offre

CONTRAT & GRADE

Vous serez engagé dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée dans le grade d'Expert administratif (niveau B).

L'article 9/1 de l'AR du 25/10/2013 relatif à la carrière pécuniaire des membres du personnel de la fonction publique fédérale est d'application pour cette procédure de sélection. Par conséquent, en fonction du nombre d'années d'expérience professionnelle particulièrement utile pour la fonction que vous avez (voir Conditions de participation), vous serez engagé dans la première, la deuxième ou la troisième échelle de traitement :

- Si vous disposez d'une expérience professionnelle particulièrement utile de moins de 3 ans, vous serez engagé dans la première échelle de traitement B1.
- Si vous disposez d'une expérience professionnelle particulièrement utile de 3 ans ou moins de 9 ans, vous serez engagé dans la deuxième échelle de traitement B2.
- Si vous disposez d'une expérience professionnelle particulièrement utile de 9 ans ou plus, vous serez engagé dans la troisième échelle de traitement B3.

Le recrutement dans une échelle de traitement supérieure se fait **sous réserve** de la présentation de documents démontrant votre expérience professionnelle auprès de votre (vos) ancien(s) employeur(s). Le service RH recruteur vous indiquera les

informations à fournir au moment de votre entrée en service (par exemple : fiches de paie, attestation de l'employeur, extrait d'une source authentique telle que MyCareer ou MyPension, etc.).

Pour plus d'informations sur la **valorisation de l'expérience professionnelle** (<https://bosa.belgium.be/fr/themes/travailler-dans-la-fonction-publique/remuneration-et-avantages/valorisation-de-l'experience>)

, veuillez consulter le site web ou contacter la personne de contact pour la procédure.

RÉMUNÉRATION

Traitement de départ minimum :

- Si vous êtes engagé dans le premier échelle de traitement B1 : € 34.829,25.
- Si vous êtes engagé dans la deuxième échelle de traitement B2 : € 41.069,31.
- Si vous êtes engagé dans la troisième échelle de traitement B3 : € 48.408,87.

(salaire annuel brut, déjà adapté à l'index actuel, allocations réglementaires non comprises)

Le **simulateur de salaire**(<https://bosa.belgium.be/fr/simulateur-de-salaire>) de salaire vous permet de calculer votre salaire brut et net en répondant à une série de questions.

AVANTAGES

- Un travail utile sur le plan social et qui produit des résultats concrets.
- Un environnement de travail agréable au sein d'une petite équipe solidaire et motivée.
- Notre culture d'entreprise est dynamique, créative (réflexion « out of the box ») et motivante, ce qui garantit une grande autonomie dans l'exécution de vos tâches.
- Une prime mensuelle de 105,35 euros brut en plus de votre traitement de fonctionnaire fédéral.
- Presque toutes les tâches peuvent être exécutées en télétravail. Vous aurez la possibilité de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine. Pour le télétravail, vous recevrez jusqu'à 50 euros de plus par mois. Écran, ordinateur portable, casque, grand écran de PC pour la maison et abonnement de GSM seront mis à votre disposition.
- Possibilités d'évoluer, d'apprendre et de développer vos talents. Nous vous offrons la possibilité de vous former en continu.

- Un ensemble attractif d'avantages extralégaux : restaurant d'entreprise, activités sportives gratuites au travail, intervention dans l'assurance hospitalisation, possibilité de souscrire une assurance couvrant les soins dentaires et les frais médicaux, prime sport et culture, prime scolaire, prime garde d'enfant, programme de réductions benefits@work.
-

Qui contacter?

SUR LE CONTENU DE LA FONCTION

Bernard Fransolet

Médiateur Pensions

Service de médiation Pensions

02/274.19.90

plainte@mediateurpensions.be

SUR LA PROCÉDURE

Evelien Braem

Consultante Recrutement et Sélection

SPF Sécurité sociale

0470/90.25.82

evelien.braem@minsoc.fed.be
